



## Vérification des entraîneurs

# CPA ST-HUBERT

### Avis à tous les entraîneurs

Conformément aux instructions de Patinage Canada sur la vérification des entraîneurs, tous les entraîneurs qui désirent entraîner sur les glaces du CPA Saint-Hubert pour la saison doivent nous fournir une photocopie des documents suivants :

- ✓ Preuve d'adhésion de Patinage Canada comme entraîneur 2009-2010;
- ✓ Certificat de secourisme valide;

OU

- ✓ Carte-photo de l'entraîneur professionnel valide.

Les photocopies doivent être remises **au représentant des entraîneurs** ou déposées au **bureau du club situé à l'étage du Centre-sportif Gaétan-Boucher** au plus tard le 15 novembre. Cette directive s'applique à tous les programmes.

Merci de votre inestimable collaboration.

Luc St-Pierre  
Représentant des entraîneurs  
CPA Saint-Hubert